

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002022_039

Arrondissement de TORCY

Objet : *Extension de garantie serveur DELL PowerEdge T430*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la délibération n° 02020_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 juin 2020 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition d'extension de garantie serveur émise par la société REDIAM concernant les deux serveurs informatiques DELL PowerEdge T430.

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de cette proposition d'extension de garantie serveur.

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer la proposition d'extension de garantie serveur émise par la société REDIAM situé au 141, avenue de Wagram, 75017 Paris.

Article 2 : Le montant de cette proposition d'extension de garantie serveur est de 2 346 euros hors taxe annuels (deux mille trois cent quarante-six euros hors taxe annuels).

Article 3 : La présente proposition d'extension de garantie est signée pour une durée de 12 mois.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 13/07/2022



ID : 077-217702158-20220706-002022_039-AU

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée numériquement et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame le Comptable assignataire
- La société REDIAM

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 6 juillet 2022
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

